



Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La MMQ offre 50 % et plus de réduction à ses membres sur des formations ciblées de la COMBEQ

Montréal, le 14 janvier 2021 – [La Mutuelle des municipalités du Québec](http://www.mutuellemmq.com) (MMQ) continue de soutenir le développement professionnel des officiers municipaux de ses membres en bonifiant son entente de partenariat avec la [Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec](http://www.combeq.ca) (COMBEQ) pour l'année 2021.

Grâce à ce partenariat avec la COMBEQ, la MMQ est en mesure d'offrir à ses membres un accès à des formations de grande qualité à moindres coûts. En effet, elle continue de les faire bénéficier de réductions déjà fort appréciées sur l'inscription aux formations : [Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter](#), [Le rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme](#) et [Initiation au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées \(Q-2, r. 22\)](#). Ses premiers membres répondant aux critères et inscrits à chacune de ces formations profitent ainsi de 200 \$ à 300 \$ de réduction sur les frais d'inscription, à laquelle s'ajoute 100 \$ additionnel applicable sur les frais d'inscription à la formation [Modifications 2020 au Règlement Q-2, r. 22](#) qui a été développée afin de former les officiers municipaux sur les principales modifications au Règlement entrées en vigueur le 3 décembre 2020.

Ces formations répondent adéquatement à l'objectif de la MMQ d'accompagner utilement ses membres dans la diminution des risques liés à leurs activités par la mise en place des meilleures pratiques de gestion dont la formation fait partie.

« L'analyse de réclamations effectuée par notre équipe a permis d'identifier les principales causes des erreurs et omissions commises lors des activités d'urbanisme. Parmi celles-ci, on note un manque de connaissance ainsi que l'absence de la valorisation et de l'encadrement du développement professionnel des nouveaux officiers municipaux. En facilitant l'accès à des formations ciblées, la MMQ agit concrètement pour la réduction des risques d'erreurs et omissions chez ses membres », a déclaré Jacques Demers, président du conseil d'administration de la MMQ, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC Memphrémagog.

« La COMBEQ offre à ses membres des services exclusifs et professionnels à la hauteur de leurs attentes et de leurs aspirations. Au sein d'une profession où il est primordial d'approfondir ses connaissances tout en continuant de développer ses compétences, nous offrons à nos membres des formations pertinentes et adaptées à leur secteur d'activité et nous sommes heureux de pouvoir compter sur des rabais provenant de la MMQ », a souligné Sylvain Demers, président de la COMBEQ et directeur de l'urbanisme et de l'inspection, municipalités Canton de Valcourt, Kingsbury et Maricourt.

Cette entente s'ajoute à plusieurs avantages exclusifs aux membres de la MMQ.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les formations en gestion des risques offertes par la MMQ, visitez la section Événements de son [site Web](#).

– 30 –

Pour renseignements :

Line-Sylvie Perron
Directrice | Service de la communication
La Mutuelle des municipalités du Québec
1 866 662-0661 | 418 570-5546
ls.perron@mutuellemmq.com

Geneviève Gosselin
Coordonnatrice aux communications et aux événements
COMBEQ
450 348-7178
ggosselin@combeq.qc.ca

